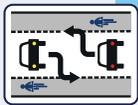
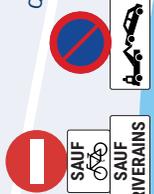
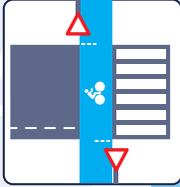


CENTRE VILLE



Voie douce (sens interdit aux véhicules motorisés sauf riverains, en sens unique d'ouest en est)

Chaussée à Voie Centrale Banalisée (Chaucidou)

Chemin de fer

Quai André-Reynier
 Axe de la Vélodrôme
 du 28 avril au 19 juin 2025





EXPÉRIMENTATION DE CIRCULATION



Crest Sud

L'expérimentation de circulation
testée sur le quartier Sud évolue et s'adapte :



quai André-Reynier,
axe de la Véloдрôme



du 28 avril
au 19 juin 2025

À partir du 28 avril et jusqu'au 19 juin :

- > Le quai André-Reynier, axe de la Véloдрôme, devient une voie dédiée aux mobilités douces. L'accès aux véhicules motorisés est exclusivement autorisé aux riverains en sens unique d'ouest en est.
- > La circulation dans les rues Barral et Auberts se fait à nouveau en double sens.
- > Le Chaucidou (pont en bois), comme la traversée cycliste (au sud du pont Mistral), deviennent pérennes.

Rappel des objectifs :

Cette adaptation permet de répondre aux objectifs de conciliation et d'apaisement entre les différentes mobilités (piétons, cyclistes, voitures et autres véhicules motorisés) dans un secteur en développement mais contraint (notamment rues Barral et des Auberts).

Pour rester informé



Pour toutes remarques :
experimentation@mairie-crest.fr

Hôtel de Ville

Place du Docteur-Rozier, 26400 Crest
04 75 76 61 10 - admin@mairie-crest.fr - www.ville-crest.fr

